



LÀ

**où votre voix
compte**

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Assurance de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la « Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

MERCREDI 27 MARS 2024, À 18 H 30

SALLE LANGEVIN-OUELLET

HÔTEL RIMOUSKI

225, BOULEVARD RENÉ-LEPAGE EST

RIMOUSKI

Notez qu'il est possible d'y assister en personne ou virtuellement. Pour ce faire, les membres-assurés doivent obligatoirement s'inscrire en communiquant avec la Société au 1 800 463-0705 ou par courriel à l'adresse estuaire@promutuel.ca au plus tard le 19 mars 2024.

Chaque membre-assuré doit détenir une adresse courriel pour participer et accéder à la plateforme virtuelle, et ce, même pour y assister en personne.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les membres-assurés pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les membres du conseil d'administration et poser des questions.

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 2 : René LeBlanc, secteur Gaspésie Ouest

Siège n° 5 : Marcel Jean, secteur Rimouski

Siège n° 7 : Joël Bernier, secteur Matane

Tout membre-assuré désirant combler un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le 18 mars 2024, à 16 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'admissibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi doit être fait à l'adresse estuaire@promutuel.ca où le membre-assuré peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature ci-dessus. Sachez qu'au-delà de ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le *Règlement N° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout membre-assuré peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse estuaire@promutuel.ca, au plus tard le lundi 25 mars 2024, à 16 h, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout membre-assuré peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un seul membre-assuré.

Un léger goûter sera servi à 17 h 30 et une conférence de Pierre Lavoie sera diffusée à 19 h 30.

Éric Drouin

Secrétaire

Diffusé le 5 mars 2024

PROMUTUEL

ASSURANCE

DE L'ESTUAIRE